Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 078-217803212-20240208-013_2024_DACV-DE

013_2024_DACV

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA.**

Date de la convocation : 02 février 2024

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 20
VOTANTS : 27

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – BUCHER – MAGNIER –SELLEM – BOYE – POLLION – GAMPACKAT – HOURTOLOU – D'ASTA – LEMOINE – DA COSTA – DEFRANCE – LE GUELLAUT – LE DOUAREC – STOOS – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – LE PAVEC – MARTEAU

ABSENTS EXCUSES :
Madame RAMALHO-CLAUDIO avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM
Madame NOVILLO avait donné pouvoir à Madame HOURTOLOU
Monsieur EMMANUEL avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA
Monsieur GISQUET avait donné pouvoir à Monsieur LE PAVEC
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Madame JACOB
Madame DEPRES avait donné pouvoir à Monsieur MARTEAU

ABSENTS :
Madame BERNARD
Monsieur LESQUELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DA COSTA

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU CADRE DE VIE
Bilan des acquisitions opérées par l'EPFIF en 2022 pour le compte de la commune et objectifs pour 2023.

Madame BUCHER, adjointe au Maire en charge des Finances et de l'Aménagement et du Cadre de vie, fait part au conseil municipal du bilan des acquisitions foncières réalisées par l'EPFIF en 2022 pour le compte de la commune.
Elle précise que l'EPFIF détient ce jour 4 terrains : « La Fosse Rouge », « Route de Montfort », « 52 Route de Paris » et « le Fond de Bienval Nord ».
Le dispositif tripartite de préemption mis en œuvre par la ville, l'État et l'EPFIF a ainsi permis de contribuer à la levée des carences de la commune début 2022.
Au titre de la nouvelle Convention d'Intervention Foncière signée en 2021 entre la commune à l'EPFIF, un compte-rendu d'activité a été transmis par l'EPFIF, présentant les aspects opérationnels économiques et stratégiques de l'action foncière en cours pour chaque opération, ainsi que les perspectives de développement, au titre de l'année 2022.

Vu l'article L 2241-1, alinéa 2 du CGCT,
Vu le compte-rendu d'activité de l'année 2022 établi au titre de la Convention d'Intervention Foncière qui est la commune avec l'EPFIF, un extrait est joint à la présence de libération,

Le conseil municipal après avoir entendu son rapporteur, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 078-217803212-20240208-013_2024_DACV-DE

➔ **PREND ACTE** de la communication du compte-rendu d'activité de l'année 2022 établi au titre de la Convention d'Intervention Foncière qui lie la commune à l'EPFIF précisé, qu'une présentation synthétique est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance

Anibal DA COSTA

Le Maire

MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN 2 78 (Yvelines)

Thomas MENGELLE-TOUYA

Acte exécutoire

Mis en ligne le : 16 FEV. 2024

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 078-217803212-20240208-013_2024_DACV-DE

Présentation synthétique

Convention d'intervention foncière

Conclue entre la commune de Jouars-Pontchartrain et l'EPF Ile-de-France

Compte-rendu d'activité - année 2022

Contexte de l'intervention de l'EPFIF :

> Convention d'intervention foncière signée : 07/01/2021 (date de fin le 31/12/2026)
> Objectif de la commune pour la triennale 2020-2022 : 195 logements sociaux.
> Signature d'un protocole « Prévention Carence » entre la commune et le Conseil Départemental Yvelines

---

3 SECTEURS EN MAITRISE FONCIERE

	LA FOSSE ROUGE
	parcelle ZC 0052
Actions engagées en 2022	PC annulé pour la construction de 22 logements sociaux : le bailleur n'entend pas poursuivre l'opération. La commune a engagé un recours sur le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Versailles.
Perspectives 2023	L'EPFIF est en attente du jugement de la Cour administrative d'Appel. En cas d'annulation confirmant l'annulation du PC, le bien sera cédé à la commune.

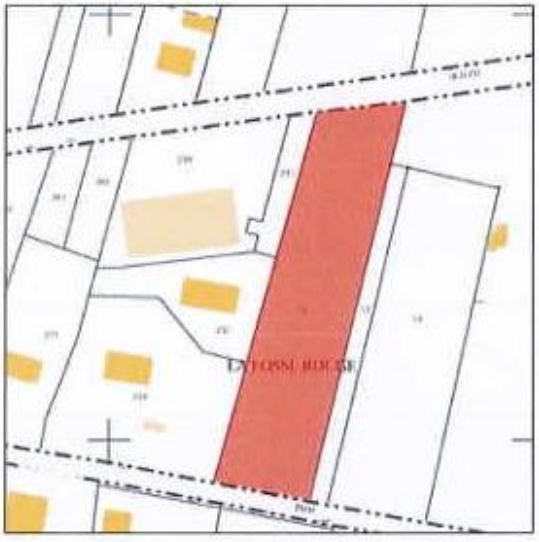

	RUE DE MONTFORT
	120 Rue de Montfort - parcelle A 4365
Actions engagées en 2022	Terrain cédé au bailleur pour réalisation de 11 logements sociaux (réhabilitation d'un pavillon existant et construction d'un bâti neuf)

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 078-217803212-20240208-013_2024_DACV-DE

	ROUTE DE PARIS
	52 route de Paris - parcelle A 513
Actions engagées en 2022	Accompagnement du bailleur (par l'EPFIF) à définir un projet de 4-5 logements 100% social
Perspectives 2023	Poursuite des échanges avec le bailleur (programmation, typologie et bilan financier)